

Séance du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Alain GENINI, doyen des membres

N°2026-5-5

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

M. Alain GENINI, Mme Ghislaine VASNIER, M. Julien CARLIER, M. Fabrice BRUNETEAU, Mme Corinne CHARPENTIER, Mme Elsa COUESNON, M. Olivier DAVID, Mme Laurine LABATTU, Mme Stéphanie MEUNIER, M. Yohann MOREAU, M. Franck STEVENOT, Mme Kathia VIGER

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

M. Eric BRUNIAUX, M. Franck GEROUVILLE

Date de la convocation
17 avril 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

M. Didier PORTRON, Maire (sorti de la salle lors du vote)

Date d'affichage
22 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Mme Elsa COUESNON

24/04/26
et publication du
27/04/26

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain GENINI, doyen des membres, après avoir approuvé le compte financier unique du Pôle Commercial de l'exercice 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 733,97
- un excédent reporté de :	5 516,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 250,96
- un excédent d'investissement de :	51 436,41
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	51 436,41

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	10 250,96
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10 250,96
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	51 436,41

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MOËZE

Le Maire, Didier PORTRON

le(s) secrétaire(s) de séance



**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211702378 -- 2026-04-2  
2 -- 2026-5-5 ----- DE

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : 24/04/2026